

Panorama de Saint-Pierre-et-Miquelon

CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES

Données de cadrage

Chef-lieu	Saint-Pierre
Superficie	242 km ²
Situation géographique	Océan Atlantique, à 25 km au sud-ouest de Terre-Neuve, Paris à 4 300 km
Langue parlée	Français
Monnaie	Euro
Statut	Collectivité d'outre-mer
Représentation nationale	1 député, 1 sénateur, 1 représentant au CESE
Représentation de l'Etat	Préfet

Repères historiques : une histoire liée à la pêche

Le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon a été découvert en 1520 par le navigateur portugais José Alvarez Faguendes. Jacques Cartier en prendra possession en 1535 au nom de François I^{er}. **L'archipel prend alors le nom de Saint-Pierre-et-Miquelon.** Tour à tour colonie française puis britannique, il devient définitivement français en 1816.

La première véritable sédentarisation, d'origine française, remonte à la seconde moitié du XVII^e siècle, les deux îles principales servant de base aux pêcheurs normands, bretons et basques qui y pratiquaient la chasse baleinière et la pêche à la morue. Cette dernière est particulièrement florissante après la Seconde Guerre mondiale avec **l'apparition de navires-usines** qui transforment et congèlent la ressource directement à bord. La pêche industrielle intense conduit à la création, en 1977 par le Canada, puis par la France, des zones économiques exclusives (ZEE) de 200 milles. Le litige sur la délimitation est tranché en 1992 par le tribunal arbitral de New York qui réduit la ZEE française à une étroite bande d'océan au sud de l'archipel. **La même année, face à la diminution de la ressource halieutique, le Canada impose un moratoire de cinq ans sur la pêche à la morue qui bouleverse l'économie de l'archipel. La structure économique basée sur une filière unique est remise en cause, les activités marchandes cèdent progressivement le pas principalement aux services administrés. La pêche à la morue ne reprendra qu'en 1997,** encadrée par des quotas très faibles au regard de la production passée. Les captures autorisées ainsi que leur clé de répartition sont fixées par l'accord bilatéral de 1994 entre la France et le Canada.

Le cadre institutionnel : un statut particulier pour l'archipel

Depuis 2003, Saint-Pierre-et-Miquelon a **le statut de collectivité d'outre-mer régi par l'article 74 de la Constitution.** La loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer a défini un statut propre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est constituée de deux communes (Saint-Pierre et Miquelon-Langlade) et **d'un Conseil territorial.** Les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ont les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine.

Le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon détient les compétences des départements et des régions métropolitains, à quelques exceptions près (collèges et lycées, routes nationales, etc.). En outre, le Conseil territorial dispose de **compétences relatives à la fiscalité, au régime douanier et à l'urbanisme.**

Selon le droit communautaire, Saint-Pierre-et-Miquelon est considéré comme un **Pays et territoire d'outre-mer (PTOM) fondé sur la base d'un régime d'association.** A ce titre, cet archipel est traité comme un territoire étranger qui n'applique qu'une partie du droit communautaire, et ce sur le fondement d'un traité associatif. En raison du statut de PTOM, certaines normes techniques communautaires ne sont pas obligatoirement applicables, ce qui présente l'avantage de faciliter les échanges commerciaux, notamment avec les Etats-Unis et le Canada.

DEMOGRAPHIE

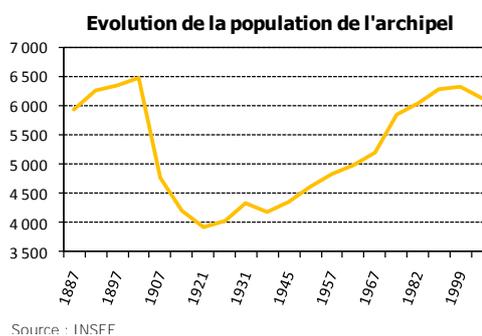
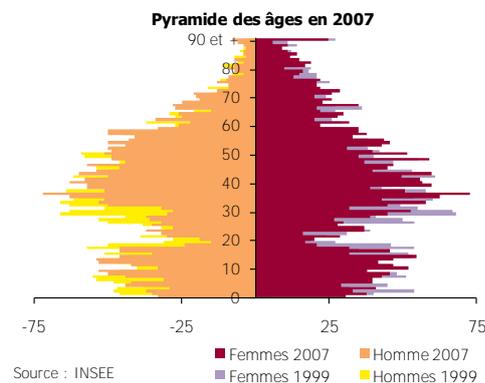
Une population en diminution

6 125 habitants ont été dénombrés lors du **recensement de l'INSEE en 2006**. La baisse de 200 habitants par rapport au recensement de 1999 touche particulièrement la commune de Miquelon-Langlade. Cette baisse fait suite à une stagnation de la population entre 1990 et 1999, alors que la croissance démographique était continue depuis 1921. **L'archipel est confronté à d'importants départs de jeunes** en âge de faire des études supérieures ou de trouver un premier emploi. La proportion des jeunes de 20 à 30 ans est ainsi passée de 12,6 % en 1999 à 9,6 % en 2006.

Indicateurs démographiques

Population totale (2006)	6 125
Part des - 20 ans (% , 2006)	25
Part des + 60 ans (% , 2006)	17,8
Taux de croissance de la population (depuis 1999)	-3,0%
Population active	3194
nombre de DEFM catégorie 1	226
Taille moyenne des ménages	2,4

Source : INSEE, Préfecture



PANORAMA DE L'ECONOMIE

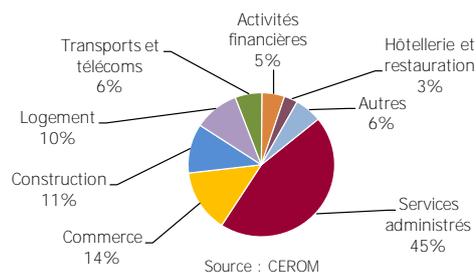
Le PIB 2004 de Saint-Pierre-et-Miquelon, évalué dans le cadre du projet **comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM)**, s'élevait à **161,1 millions d'euros, soit un PIB par habitant de 26 073 euros**, en dessous de la moyenne nationale (30 368 euros en 2009). **L'économie de l'archipel est dominée par le secteur tertiaire (83 %)**. **L'administration, le commerce et la construction** concentrent les deux tiers de la création de richesse. Les seuls services administrés (éducation, santé, action sociale, administration) représentent 39 % de la valeur ajoutée, soit **quasiment deux fois plus qu'en France métropolitaine**.

Principaux indicateurs économiques

PIB (2004, millions d'euros)	161,1
PIB/habitant (2004, euros)	26 073
Taux d'inflation (glissement annuel au 31 décembre 2010, en %)	4,5
Total des importations réelles de biens (2010, millions d'euros)	70,8
Total des exportations réelles de biens (2010, millions d'euros)	3,8
Taux de couverture (2010, en %)	5,4
Indicateur mensuel moyen de chômage (2010, en %)	7,1
Nombre d'entreprises recensées (2010)	545
Part du secteur public dans le PIB (2004, en %)	39

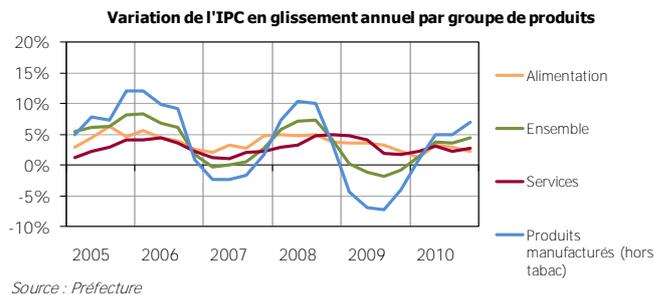
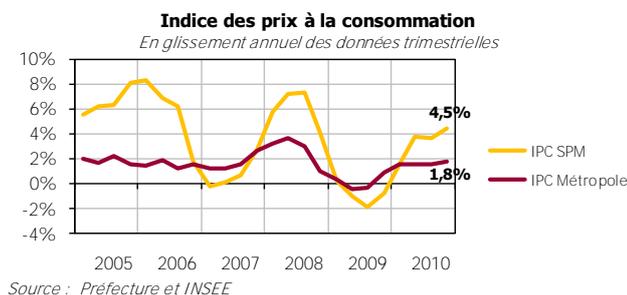
Sources : CEROM, Préfecture, CACIMA, Service des douanes et DCSTEP

Répartition de la valeur ajoutée par secteur



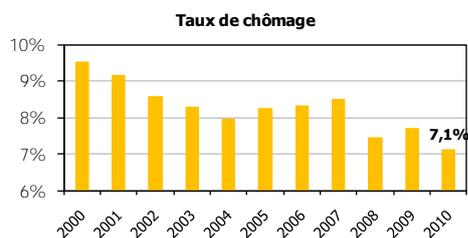
Un indice des prix très volatil

L'**indice des prix à Saint-Pierre-et-Miquelon** présente une plus grande volatilité que celui de la métropole. Il est en effet très dépendant du taux de change du dollar canadien (la grande majorité des produits de consommation étant importés du Canada) et du prix du fioul et des carburants (poids important dans la consommation des ménages).

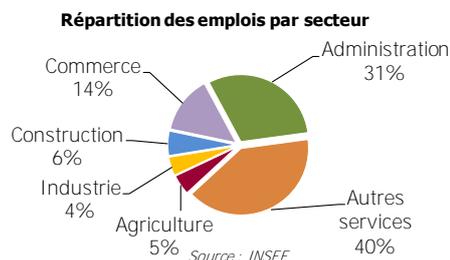


Concentration des emplois dans les services

La situation de l'emploi a été profondément modifiée avec l'arrêt brutal de la pêche à la morue. L'économie s'est fortement tertiaisée et le secteur tertiaire représente 86% des emplois en 2006, contre 72% en 1992. Le marché du travail se caractérise par une forte saisonnalité, liée aux aléas climatiques. Il en résulte une hausse des demandeurs d'emplois et des bénéficiaires du RMI pendant cette période. Toutefois, ces dernières années, le lancement de plusieurs chantiers publics a permis de réduire le nombre de demandeurs d'emploi.



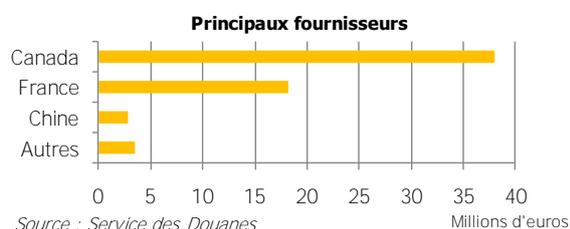
Source : DCSTEP



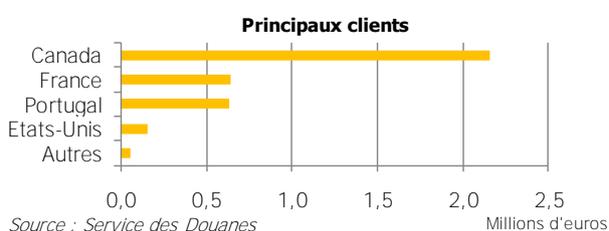
Source : INSEE

Une balance commerciale structurellement déficitaire

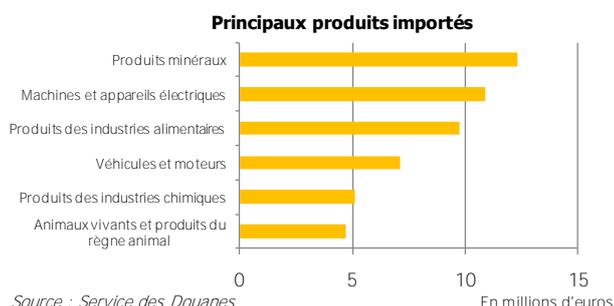
L'archipel ayant peu de production propre, il dépend très largement de l'extérieur pour son approvisionnement. En raison de sa proximité géographique, le Canada est le principal fournisseur avec 53% de la valeur totale des importations. Les exportations sont principalement constituées de produits de la pêche. Le principal client est le Canada, faisant de l'Amérique du Nord le premier débouché de l'archipel.



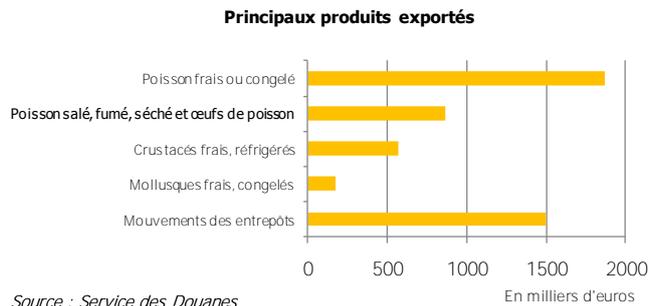
Source : Service des Douanes



Source : Service des Douanes



Source : Service des Douanes



Source : Service des Douanes

UNE ECONOMIE DOMINEE PAR LE SECTEUR TERTIAIRE

Les principales activités de l'archipel sont les services administrés, le BTP et le commerce (67 % de la création de valeur). L'économie locale se caractérise par un important tissu de structures artisanales représentant plus du quart des entreprises recensées.

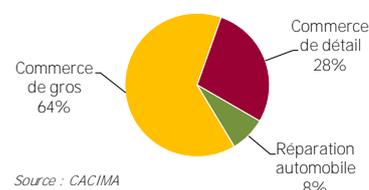
Indicateurs sectoriels

	2010	Evolution annuelle
Entrées de touristes	12 322	4,7%
Nombre d'entreprises	545	3,2%
<i>dont entreprises artisanales</i>	<i>152</i>	<i>2,0%</i>
Consommation d'électricité (en MWh)	42 431	1,6%
Prises de la pêche artisanale (en tonnes)	2 043	16,0%
Prises de la pêche industrielle (en tonnes)	1 080	0,7%

Dynamisme du commerce local malgré un marché restreint

Le secteur du commerce contribue significativement à l'activité économique (14% de la création de richesses). Au cours des dernières années, quelques surfaces de plus de 400 m² se sont développées, auxquelles s'ajoute un tissu relativement dense de petits commerces. Les commerces de l'archipel doivent faire face à de nombreuses contraintes telles que l'étroitesse du marché ou la concurrence de la vente par correspondance et du marché terre-neuvien.

Répartition des entreprises commerciales



Source : CACIMA

Une activité halieutique en difficulté

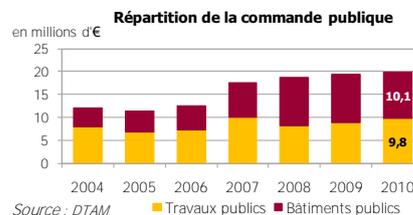
La pêche a longtemps été la principale source de richesse de l'archipel, mais l'extension de la zone économique exclusive (ZEE) du Canada à 200 milles marins au détriment de la ZEE française a pesé sur l'activité halieutique de l'archipel. De plus, les quotas attribués selon les espèces et les zones de pêche (française, canadienne...) sont en diminution depuis le moratoire. Deux types de pêche coexistent à Saint-Pierre-et-Miquelon : la pêche artisanale, dont la saison s'étend d'avril à novembre, et la pêche industrielle qui prend le relais entre novembre et mars.



Source : DTAM

Importance de la commande publique dans la construction

Le BTP représente un moteur important pour l'économie locale depuis le déclin de l'activité halieutique. Les travaux réalisés au titre de la commande publique ont presque doublé sur les cinq dernières années.



Source : DTAM

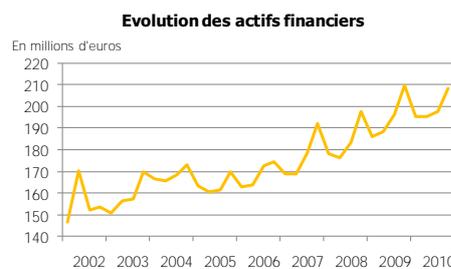
LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Données générales

Cinq établissements de crédit sont installés sur l'archipel : deux banques commerciales (la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon et la Banque Postale), une banque mutualiste (la Caisse d'Épargne Ile-de-France), une société financière (la Coopérative Immobilière des îles Saint-Pierre-et-Miquelon) et une institution financière spécialisée (l'Agence française de développement).

Stabilisation des actifs financiers

Le total des actifs financiers atteint 208,5 millions d'euros à la fin de l'année 2010, dont près des trois quarts sont détenus par les ménages. Le montant des actifs connaît pour la première fois une évolution annuelle légèrement négative (- 0,6 %) en raison notamment de la contraction des dépôts à vue des entreprises (- 19,6 %) et des ménages (- 6,7 %) ainsi que des placements à court terme des ménages (- 9,9 %), mettant fin à une progression continue pendant cinq ans de l'épargne des agents économiques. Les actifs sont constitués pour moitié de placements liquides ou à court terme, les dépôts à vue et l'épargne à long terme représentant respectivement 37 % et 14 %.



Source : IEDOM

Nouvelle progression des concours bancaires

L'encours brut des crédits à l'économie progresse de 3 % pour dépasser 151 millions d'euros,

L'encours sain des ménages poursuit sa progression et dépasse les 79 millions d'euros fin 2010 (+ 5 %). L'encours des crédits à l'habitat, qui représente 83 % de l'endettement total des ménages, est le facteur principal de cette évolution (+ 6 %). En outre les crédits à la consommation, s'inscrivent de nouveau à la hausse (+ 2 % sur un an).



Source : IEDOM

L'encours sain des crédits aux entreprises s'accroît de 2 % sur un an et atteint les 35 millions d'euros malgré un ralentissement de la progression des encours. Les crédits d'investissement reculent d'environ 3 %, ce qui ne s'était plus produit depuis le quatrième trimestre 2008. La progression des encours est donc exclusivement due à la hausse des crédits d'exploitation (+ 14 %).

Enfin, le taux de créances douteuses brutes recule pour la quatrième année consécutive et atteint 7,4 %, soit le plus faible niveau observé depuis 2005.

Concours bancaires à l'économie (en M€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Entreprises	37,5	30,3	35,2	31,9	34,3	35,0
dont crédits d'exploitation	20,6	15,3	19,2	16,1	6,1	6,9
dont crédits d'investissement	16,1	14,5	15,6	15,4	28,3	27,5
Ménages	66,8	69,5	67,0	69,9	75,6	79,4
dont crédits à la consommation	7,4	9,2	8,9	10,1	13,4	13,7
dont crédits à l'habitat	55,3	58,0	57,1	59,1	62,1	65,6
Collectivités locales	23,9	28,8	23,0	19,6	23,7	24,9
dont crédits d'exploitation	2,6	4,7	2,4	0,6	1,1	-
dont crédits d'investissement	16,8	20,3	17,4	16,1	20,2	22,5
Autres agents	1,8	1,7	0,5	0,7	0,5	0,9
Taux de créances douteuses brutes	12,2%	12,8%	12,1%	11,7%	8,9%	7,4%

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr